



# RÈGLEMENT APPEL À PROJETS DE L'ACTION DANS L'AIRE 2018

## ARTICLE 1. OBJET

Territoire de Musiques, association organisatrice des Eurockéennes de Belfort et Cora, partenaire historique du festival, renouvellent l'appel à projets « De l'Action dans l'Aire » auprès des associations de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt.

Au terme de cet appel à projets, deux associations retenues se verront confier chacune la gestion d'un stand Sandwicherie, l'une sur le camping et l'autre sur le site du festival, ainsi que les bénéfices réalisés.

## ARTICLE 2. ORGANISATION

L'organisation technique de l'appel à projets « De l'Action dans l'Aire » est assurée par :

Les Eurockéennes de Belfort - Territoire de Musiques  
Techn'Hom 5 - 3 rue Marcel Pangon  
90300 Cravanche  
Tél. : 03 84 22 46 58  
[www.eurockeennes.fr](http://www.eurockeennes.fr)  
[festival@eurockeennes.fr](mailto:festival@eurockeennes.fr)

## ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à projets est ouvert à toute association loi 1901, dont le siège est situé dans l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt\* et dont les statuts sont enregistrés dans l'une des trois préfectures des départements Territoire de Belfort, Doubs et Haute Saône. Les projets éligibles devront aborder, d'une façon originale et novatrice, les thématiques suivantes, suggérées par Cora et Territoire de Musiques :

- l'environnement
- l'accessibilité
- la prévention
- la citoyenneté

La réception des dossiers de candidature se fait dans le cadre d'un appel à projets à l'échelle de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt au terme duquel deux associations seront retenues et désignées pour gérer les deux sandwicheries CORA du festival. Au titre de cet appel à projets, chaque association ne pourra présenter qu'un seul dossier.

\* L'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt comprend :

× l'ensemble du département du Territoire de Belfort

× dans la partie du Doubs, les communes d'Abbevillers, Aibre, Allenjoie, Allondans, Arbouans, Arcey, Audincourt, Autechaux-Roide, Badvel, Bart, Bavans, Berche, Bethoncourt, Beutal, Blamont, Bondeval, Bourguignon, Brognard, Colombier-Fontaine, Courcelles-les-Montbéliard, Dambelin, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dampierre-sur-le-Doubs, Dannemarie, Dasle, Désandans, Dung, Echenans, Ecot, Ecurcey, Etouvans, Etupes, Exincourt, Fesches-le-Châtel, Feule, Glay, Goux-les-Dambelin, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Issans, Laire, Le Vernoy, Longeville-sur-le-Doubs, Lougres, Mandeuve, Mathay, Meslières, Montbéliard, Montenois, Neufchatel-Urtière, Noirefontaine, Nommay, Pierrefontaine-les-Blamont, Pont-de-Roide, Présentevillers, Raynans, Remondans-Vaivre, Roches-les-Blamont, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-Julien-les-Montbéliard, Saint-Maurie-Colombier, Seloncourt, Se mondans, Sochaux, Solemont, Taillecourt, Thulay, Valentigney, Valonne, Vandoncourt, Vieux-Charmont, Villars-les-Blamont, Villars-sous-Dampjoux, Villars-sous-Ecot, Voujeaucourt

× dans la partie haut-saônoise, les communes de Brevilliers, Chalonvillars, Champey, Chavanne, Chenebier, Coisevaux, Courmont, Couthenans, Echenans-sous-Mont-Vaudois, Etobon, Héricourt, Luze, Mandrevillars, Saulnot, Tavey, Trémoins, Verlans, Villers-sur-Saulnot et Vyans-le-Val.

#### **ARTICLE 4. INSCRIPTIONS**

Le candidat devra envoyer son dossier de candidature sous pli cacheté à l'attention de M. Denis APPOINTAIRE, CORA Belfort, Route Nationale, 90400 ANDELNANS jusqu'au 30 mars 2018 inclus (cachet de la poste faisant foi). Outre une note synthétique de présentation du projet (2 pages maximum), le dossier présentera les principales informations sur l'association :

- Copie du récépissé (ou dernier récépissé modificatif) des statuts à la préfecture,
- Copie des statuts,
- Liste des membres du Conseil d'Administration,
- Copie du dernier compte de résultat approuvé par l'assemblée générale,
- Attestation sur l'honneur signée du président précisant que l'association est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur (sociale, fiscale,...),
- Relevé d'identité bancaire.

#### **ARTICLE 5. SÉLECTION**

La procédure se déroule ainsi :

1. Remise d'un dossier de candidature auprès de M. Denis APPOINTAIRE, CORA Belfort, Route Nationale, 90400 ANDELNANS jusqu'au 30 mars 2018 inclus
2. Vérification de l'éligibilité de la candidature selon les critères fixés préalablement. Tout dossier incomplet ou posté après la date limite de dépôt du 30 mars 2018 ne sera pas retenu
3. Instruction et vérification de la conformité des projets par un jury composé de deux représentants de CORA, et deux représentants de Territoire de Musiques
4. Pré-sélection des meilleurs projets
5. Présentation au jury des projets pré-sélectionnés par les responsables des associations concernées
6. Sélection finale des deux associations mi-avril 2018

S'appuyant sur les thématiques citées ci-dessus, les principaux éléments pris en compte pour juger les dossiers de candidature sont :

- L'originalité et la pertinence du projet
- L'ancrage et la résonance locale des actions soutenues

#### **ARTICLE 6. ACCUEIL, COMMODITÉS ET PRISES EN CHARGE**

Positionnés sur le site du festival et son camping, l'installation des stands « Sandwicherie » seront pris en charge par le festival et CORA fournira à prix négociés les produits à commercialiser.

Le prix de vente au public est fixé par CORA et Territoire de Musiques, association organisatrice du festival Les Eurockéennes de Belfort.

Les associations gérantes seront responsables des flux monétaires et conserveront à l'issue de la manifestation, l'intégralité des bénéfices réalisés. Elles loueront les meubles réfrigérés et autres matériels nécessaires à la bonne conservation des produits alimentaires vendus selon un cahier des charges fourni par Territoire de Musiques et Cora.

Les associations gérantes prendront toutes les assurances nécessaires pour que leurs adhérents et autres personnes travaillant sur leur stand soient couvertes le temps de la période d'ouverture au public.

#### **ARTICLE 7. EXPLOITATION DES SANDWICHIERIES**

Une convention signée par CORA, Territoire de Musiques et les associations retenues définit les attributions et responsabilités de chacune des parties pendant la préparation et la période du festival.

#### **SANDWICHIERIE / SITE FESTIVAL**

L'association sélectionnée pour gérer la sandwicherie sur le site met à disposition jusqu'à 28 personnes pendant toute la durée du festival, jeudi 5, vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 juillet 2018. Les membres de l'association bénéficieront de badges staff (photo à fournir obligatoirement) leur permettant d'accéder à la sandwicherie et au site des concerts. Ces accès, valables pour les quatre jours, ne pourront en aucun cas être cédés ou échangés. Territoire de Musiques attribue également à l'association 6 accès parking (2 P1 et 4 P12). De manière générale, les représentants de l'association doivent respecter les consignes de sécurité et autres règles définies par les organisateurs des Eurockéennes de Belfort.

#### **SANDWICHIERIE / CAMPING**

L'association sélectionnée pour gérer la sandwicherie sur le camping met à disposition 18 personnes, jeudi 5, vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 juillet 2018. Les 18 membres de l'association bénéficieront de badges staff (photo à fournir obligatoirement) leur permettant d'accéder à la sandwicherie du camping et au camping. Ces accès valables pour les quatre jours ne peuvent être cédés ou échangés. Territoire de Musiques attribue également à l'association 5 accès Parking Camping. Un représentant de l'association participe à la réunion générale des services du camping chaque jour à 11h à la régie Camping. De manière générale, les représentants de l'association doivent respecter les consignes de sécurité et autres règles définies par les organisateurs des Eurockéennes de Belfort.